

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-147 du 28 Juin 2013

L'an deux mil treize, le vingt huit juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à la Salle des Fêtes d'ACHIET-LE-GRAND, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT - J. STORET – V. THIEBAUT – A.M. BARBIER – P. LAGUILLER – M.F. NAWROCKI – N. CARON –

MM. J. MAHIEU – H. TABARY – Y. BONNERRE – E. LEFEBVRE – M. BECQUES – E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – P. COLLE – Cl. AUDEGOND – S. NACRY – J.N. MENAGE – J. FORESTIER – F. MATHON – Ph. LEFORT – X. LEROUX – D. TABARY – H. COPIN – Ph. FATIEN – L. ANTINORI – D. BASSEUX – X. POUILLAUDE – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J.P. POUTRAIN – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – J. DESCAMPS - Ch. HEMAR – I. LESAGE -

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE

M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN

M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE

M. M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET

M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE

M. J.M. BLAISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.F. BERTIN

Mme V. THIEBAUT, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

Objet : **Demande de Subvention**
 Schéma de Développement Eolien

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la délibération du 24 juin 2013 prévoyant la mise en place d'un label éolien pour qualifier les projets présentés par les porteurs de projets sur le territoire de l'Intercommunalité.

Monsieur le Président précise que dans le cadre des opérations préparatoires à cette opération et afin de déterminer au mieux les zones favorables à l'éolien, il est nécessaire de procéder à une étude cartographique permettant d'identifier ces zones.

Cette étude sera réalisée en interne et représente une dépense estimée de 15 000 €.

Monsieur le Président précise que cette dépense est susceptible de recevoir une subvention dans le cadre du Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie (FRAME)

Monsieur le Président propose, en conséquence, de solliciter le Conseil Régional au titre de cette étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver l'étude cartographique devant être menée dans le cadre de la détermination des zones favorables au développement éolien sur le territoire de la collectivité,
- d'approuver le montant estimatif de cette étude,
- de solliciter auprès du Conseil Régional, au titre du Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie (F.R.A.M.E.) une subvention sur cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

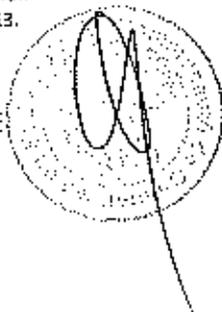
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 28 Juin 2013 et transmission en Préfecture le 28 Juin 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 28 Juin 2013 et transmission
en Préfecture le 28 Juin 2013.

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

A circular official stamp with a signature written over it. The signature is a stylized, cursive 'JPD'.

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

A circular official stamp with a signature written over it. The signature is a stylized, cursive 'JPD'.

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Collectivités Locales

- 8 JUL. 2013

ARRIVÉE